

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Châteauneuf-le-Rouge - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2019 - Tranche 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Châteauneuf-le-Rouge pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019.

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE POUR LES ÉCOLES DU VILLAGE

La commune poursuit la construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire polyvalent à proximité du groupe scolaire Sainte Catherine, chemin départemental 46. Ce bâtiment sera destiné à assurer le service public de cantine scolaire durant la semaine et l'accueil de manifestations communales ou associatives le week-end et pendant les vacances. Il bénéficiera de larges ouvertures sur l'extérieur, proposera un aménagement intérieur chaleureux et ludique avec un niveau de confort acoustique élevé. Il disposera d'espaces de rangement permettant la modularité des usages.

D'une superficie totale de 556 m², il se composera, d'un accueil, de vestiaires hommes - femmes, d'une salle à manger, d'un local entretien et technique, de sanitaires, d'un local réfectoire et d'un local cuisine. Le réfectoire d'une surface de 290 m², accueillera 105 enfants de l'école maternelle, 165 enfants de l'école primaire, 12 enseignants, 8 personnels municipaux, 10 personnels de cuisine. Enfin, un parking pour le personnel sera également créé avec places PMR.

Le montant global du projet, prévu de 2018 à 2019 s'élève à 1.245.700 €HT, dont 1.200.000 €HT au titre de la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 373.710 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de 62.285 € de l'Etat. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 435.995 € dont 420.000 € au titre de la tranche 2019.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT/DOJO AU ECO HAMEAU LA GAVOTTE

Afin d'offrir aux habitants de Châteauneuf-le-Rouge et des communes avoisinantes un équipement adapté aux pratiques sportives spécifiques, la municipalité souhaite réaliser une salle couverte principalement destinée à l'aïkido, au judo, au jujitsu et à l'escrime. Pour autant, cette dominante offerte aux sports de combat ne doit pas interdire l'accueil d'autres activités. C'est pourquoi cette

salle devra être polyvalente.

La salle de sport d'une superficie totale de 1039 m² se situera à l'est de la commune, le long de la RD7n dans le quartier de la Gavotte, sur un terrain communal. Cet équipement sera composé d'un hall d'accueil et de deux aires de combat (dojo et escrime) aux dimensions et caractéristiques bien définies. L'une d'entre elle sera conçue de manière à permettre la pratique d'autres activités sportives du fait de la mobilité de ses installations. L'espace extérieur de 1170 m² sera aménagé d'un parvis d'accueil, d'une aire de stationnement, d'un abri à vélos et d'une aire de livraison.

Le montant global du projet, prévu en 2019, s'élève à 2.369.900 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 629.465 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de 200.000 € de la Région. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.066.455 € au titre de la tranche 2019.

CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE ENTRE LE CENTRE DU VILLAGE ET LA RD7N

Le projet consiste à créer une barrière physique entre le centre du village et la RD7N, protégeant ainsi les futurs aménagements publics, les lieux commerciaux et les habitations existantes. Ce dispositif de retenue (socle en béton surmonté d'un écran transparent) construit le long de la route, aura également pour vocation d'empêcher la traversée dangereuse de la départementale et de renvoyer les piétons vers les passages protégés du giratoire situé à proximité.

Le montant global du projet, prévu en 2019, s'élève à 674.300 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 202.290 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 269.720 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2018/2019 s'élève à 4.244.200 € HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.756.175 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2018-10127X en application de la délibération n°186 du 19 octobre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

